

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 996

Artikel: Politique de sécurité : les grandes manœuvres et les petits calculs
Autor: Favez, Jean-Claude / Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020336>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les grandes manœuvres et les petits calculs

(jcf/jd) Armée 95 est au yeux de Kaspar Villiger la réponse aux problèmes militaires de demain (cf. DP n° 992)... Aussi prend-il bien soin, dans ses interventions publiques, de souligner que cette réforme ne doit rien aux événements de l'Est, ni à la votation du 26 novembre 1989.

Tout au plus pourrait-il ajouter que le rajeunissement obtenu par le raccourcissement de la durée du service va anticiper une chute démographique qui devrait commencer à se faire sentir dès 1994 et atteindre en 2005 un déficit équivalent à plus d'un quart de l'effectif

de l'élite. Si la Suisse, comme le fait remarquer parfois aussi le chef du DMF, s'adapte grâce à *Armée 95* aux projets de réduction des armées négociés à Vienne, c'est donc à la démographie qu'elle le doit plutôt qu'à une décision de ses autorités.

SERVICE CIVIL

L'acrobatie du PDC

(pi) La décision du PDC de lancer une initiative pour l'instauration d'un service civil n'est surprenante qu'en apparence. Voilà en effet un parti en perte constante de vitesse qui ne ménage pas ses efforts pour renouveler son électorat. Et le déficit étant plus sévère dans les villes et chez les jeunes, cette initiative vient à point nommé pour combattre l'érosion parmi ces électeurs, sans pour autant trop mécontenter les adhérents traditionnels.

L'exercice d'acrobatie n'en est pas moins audacieux: encore opposé à l'initiative «pour un authentique service civil» en 1984, le PDC n'hésite pas aujourd'hui à adopter le principe d'un texte qui devrait être un petit frère du précédent.

Malgré toute son habileté à s'adapter, le PDC est en retard d'un combat politique. Car le temps est venu de rechercher une autre conception de l'obligation de servir, qui n'a pas forcément à s'appuyer sur une preuve par l'acte, c'est à dire une durée de service civil plus longue que celle du service militaire. Cette conception maintient en effet la supériorité du second par rapport au premier. C'est justement cette primauté qui est à supprimer et c'est sur ce terrain que nous aurions souhaité voir le PDC s'engager. Nous avons déjà défendu dans ces colonnes (DP 975) l'idée d'un service diffé-

férencié. Si l'obligation de servir doit être maintenue, il faut imaginer différents types d'engagements possibles en faveur d'une politique de sécurité (et non pas de défense). Chacun reconnaît aujourd'hui que les dangers qui menacent notre pays ne sont pas uniquement d'ordre militaire, mais qu'ils proviennent aussi de déséquilibres sociaux à l'échelle planétaire ou de risques écologiques majeurs. Une formation et un travail en faveur de la collectivité dans ces domaines sont aussi profitables à la sécurité du pays que les écoles de recrues organisées aujourd'hui. Il ne s'agit pas (encore) de remplacer un type de service par un autre, mais d'utiliser au mieux les compétences de chacun au service de la collectivité. Certes, la formation et l'utilisation de miliciens sur ces nouveaux fronts poseront des problèmes complexes et il faudra poser des balises précises pour éviter que n'importe quel travail prétendu d'intérêt public soit exécuté sous couvert de contribution à la sécurité dans le cadre d'un service différencié. Et nous comprenons la tentation du service civil qui permettrait d'occuper un nombre restreint de réfractaires à l'armée dans des tâches pour lesquelles nous peinons à trouver la main-d'œuvre nécessaire. Mais en suivant cette voie, nous pratiquons une politique de l'autruche.

Pour l'heure, le souci du PDC, c'est surtout d'éviter que le service civil soit choisi «par paresse (ou) par souci de tirer au flanc». ■

Toutefois, la nouvelle armée ne doit pas être seulement plus jeune, plus flexible selon le jargon de l'heure, mieux adaptée à ses tâches, elle doit aussi être bien équipée, ce qui, pour l'instant, signifie l'achat d'un nouvel avion de combat.

La conclusion s'impose d'elle-même: *Armée 95* quoi qu'en dise Kaspar Villiger n'est qu'une modification dans l'organisation de la troupe, une de plus dans la longue liste des changements apportés depuis 1961. Elle n'annonce ni changement de conception, ni modification de politique, par exemple dans le domaine de l'armement.

Militairement, la Suisse n'est pas petite

Pourtant, simultanément, le Conseil fédéral, et singulièrement le chef du DMF, parlent de nouvelle conception stratégique, mettent en avant l'évolution de la menace externe et interne et appellent à un effort de réflexion et d'imagination. «*Nous devons penser plus globalement*», a déclaré Kaspar Villiger au Congrès du Parti radical-démocratique le 28 avril dernier. Et d'ajouter: «*Nous voulons orienter nos efforts vers la collaboration à la mise sur pied d'une Europe stable du point de vue de la politique de sécurité, dans la mesure où cela est possible à un petit Etat neutre. Une stabilité politique internationale suppose la mise à l'écart des causes possibles des conflits.*»

Passons sur le fait qu'en matière militaire notre pays est en Europe tout sauf un petit Etat. Mais retenons qu'une fois de plus, de façon plus caricaturale que jamais, nos autorités ne semblent pas pressées de lier concrètement la recherche d'une politique de sécurité à la conception de la défense militaire. Elles parlent de réforme, mais de quelle réforme s'agit-il?

Une commission de personnalités de tous bords a été mise sur pied, présidée par le conseiller aux Etats Otto Schoch, pour élaborer des propositions nouvelles concernant l'armée, et le citoyen est appelé à donner son avis (DP n° 991). Mais parallèlement, le 30 avril, le Conseil fédéral a consacré une séance spéciale à la politique de sécurité, sur la base d'un premier rapport d'experts. Ce document élaboré par un groupe de travail de l'Office central de la défense — politiciens et experts universitaires et

militaires — visait à l'origine une conception très large et politique de la sécurité. Mais il semble bien que ce texte a été remanié et filtré par un petit groupe de conseillers, radicaux pour l'essentiel, désignés par Kaspar Villiger, dans un sens plus conventionnel et restrictif. Et c'est cette version qui est parvenue sur la table du Conseil fédéral. Sur la base du préavis du gouvernement, le document définitif qui doit remplacer ou compléter le texte de 1973 sur la politique de sécurité de la Suisse est maintenant en préparation et sera soumis à l'automne à l'exécutif.

La commission Schoch de son côté doit conclure à la fin de l'année. Mais les propositions concrètes et précises que ses membres espèrent avancer, les suggestions et les critiques des citoyens pourront-elles être autre chose, au mieux, qu'une série d'aménagements de détail, sans signification réelle, sans rapport avec les questions que nous nous posons?

La sécurité est trop sérieuse pour être confiée aux civils

Certes les problèmes stratégiques, militaires ou non, sont complexes. Certes, le moment actuel est d'une fluidité rare et les scénarios sur les menaces qui nous entourent nombreux. Mais une fois de plus le débat politique sur notre sécurité n'est-il pas en train d'être escamoté par les militaires avec la complicité des partis bourgeois? Et les socialistes ont-ils quelque chose à dire sur la sécurité, qui ne soit pas seulement des slogans antimilitaristes paresseux? Les autorités ont pris un grand risque en laissant entendre, après le 26 novembre, que la réforme de l'armée allait tenir compte de la nouvelle donne internationale. Or cette réforme est déjà faite et baptisée. Et la politique de sécurité, une affaire trop sérieuse pour être laissée aux mains des civils. Voilà l'état réel des choses aujourd'hui, qui ne changera pas sans une intervention politique décidée. Par rapport aux travaux qui aboutirent à la conception de la défense générale de 1973, notamment le rapport de la commission d'études sur les bases d'une conception stratégique suisse de 1969, l'autorité militaire a marqué des points, le pouvoir civil a reculé. Quant au citoyen il est invité à donner son avis sur ce que les autorités estiment qu'il peut comprendre, et rien de plus.■

MAJORITÉS ÉPHÉMÈRES

La Suisse alternative

(c/p) Le cimentage des positions politiques est-il une de nos caractéristiques et tout changement de majorité dans un canton ou dans une grande Municipalité doit-il étonner? On est en droit de se poser la question après le retour du Conseil exécutif du canton de Berne au système traditionnel de la majorité bourgeoise. Le fait est que les majorités alternatives ont été jusqu'ici fort rares en Suisse et, à quelques exceptions près, n'ont pas dépassé une législature.

Seuls cinq cantons, jusqu'ici, ont connu de telles majorités au gouvernement: Genève (1933-1936), Bâle-Ville (1935-1950), Bâle-Campagne (1947-1948), Berne (1986-1990), Neuchâtel, à partir de 1989. A Bâle-Ville seulement la majorité au Conseil d'Etat correspondait à la couleur du Grand Conseil.

Genève et les deux Bâle disposaient de majorités exclusivement socialistes, alors qu'à Neuchâtel et à Berne elles ont pu être obtenues grâce à une coopération avec des élu-e-s écologistes.

Les analyses se multiplient sur la situation bernoise et après les commentaires du lendemain du scrutin on s'interroge maintenant sur l'éventualité d'une ère d'alternance dans un certain nombre de cantons, comme c'est le cas dans d'autres pays fédéralistes — en Allemagne fédérale par exemple. Le canton de Neuchâtel peut encore nous surprendre dans ce domaine; il dispose d'ailleurs, sur le plan communal, d'exemples dans les Montagnes puisque Le Locle et La Chaux-de-Fonds sont gouvernés par des majorités de gauche, qui ne se sont pourtant pas établies sans difficulté.

Cette alternance, inexistante dans les cantons, n'est pas inconnue dans les communes et, tout particulièrement dans des grandes villes comme Zurich, Lausanne et Bienne pour n'en citer que trois. A Zurich, la Municipalité a été en majorité socialiste de 1928 à 1949, c'est-à-dire pendant plus de vingt ans. En 1933, une offensive générale des «forces patriotiques», y compris le Front National, fut menée contre les socialistes. Elle a échoué puisque le conseil communal de 113 membres conserva une dominance socialiste et dans l'alliance bourgeoise, seul le Front

national profita de la situation. A noter que la majorité à la Municipalité a duré plus longtemps qu'au Conseil communal. A Lausanne, les deux majorités précédentes ont été acquises alors que le système majoritaire existait encore, ce qui a contribué à son remplacement par la proportionnelle. En revanche, à Bienne, il y a eu des changements qui démontrent que l'alternance existe. C'est aussi le cas dans quelques communes vaudoises comme Yverdon et Sainte-Croix, par exemple.

A noter que la ville de Berne, elle-même a eu des majorités changeantes, mais des conditions très particulières empêchent d'en tirer des conclusions valables. On peut cependant admettre qu'une certaine alternance y est réalisée. Assisterons-nous à l'avenir à une généralisation du changement régulier dans les grandes collectivités publiques au profit d'une revitalisation de la vie politique? Certains indices inciteraient à répondre oui, mais la preuve doit être encore apportée qu'il ne s'agit pas de hasards dans une indifférence grandissante de l'électorat. ■

NOUVEAUX TARIFS PTT

La publicité subventionnée

(p/i) Les PTT ont décidé, sous réserve d'approbation par le Conseil fédéral, de relever leurs tarifs dès l'année prochaine. Dans le domaine de l'acheminement des journaux, un accord a été trouvé avec les éditeurs pour résorber en partie le déficit de ce secteur, dont la couverture des frais n'atteint que 45%. Nous apprécions cette forme d'aide à la presse que constitue le tarif préférentiel dont continueront à bénéficier les journaux (les quotidiens étant davantage favorisés que les autres), mais il faut savoir qu'une partie de cette aide n'atteint pas son but. En gros, le tiers ou la moitié des journaux est en effet constitué de publicité qui parvient à ses destinataires en profitant de taxes postales réduites. L'Etat ne subventionne donc pas uniquement la partie rédactionnelle, mais aussi la partie publicitaire des journaux...

Ceux n'ayant que peu ou pas de publicité (suivez mon regard) sont évidemment les perdants de l'affaire. ■